

**S.I.Vo.M. DE SERMAISES**  
**COMPTE RENDU DE LA**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2015**

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 10. – Votants : 10

Le seize décembre deux mille quatorze à dix huit heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 2 décembre 2014

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE - Mme LETULLIER Dominique, déléguée de SERMAISES, vice-présidents - M. FAURE Christophe-Jacky, délégué de THIGNONVILLE - M. PIGEON Bernard, délégué d'INTVILLE-LA-GUETARD - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CESARVILLE-DOSSAINVILLE - M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRECHEMIER José, délégué de PANNECIERES - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE – Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DEGUIN Françoise

**1 – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 16 décembre 2014**

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité

**2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014**

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes de gestion 2014 du budget principal et du service annexe de l'eau dressés par M. Bruno CROIBIER, trésorier du syndicat, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs.

**3 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Les membres du comité syndical, sous la présidence de M. FAURE Christophe-Jacky, à l'unanimité des votants (9 pour, le président s'étant retiré au moment du vote),

VOTENT les comptes administratifs 2014 du budget principal et du service annexe de l'eau qui se résument ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2014	823 396,20	Dépenses 2014	23 971,76
Recettes 2014	810 103,23	Recettes 2014	28 784,23
Excédent 2013 reporté	32 560,27	Excédent 2013 reporté	203 045,99
<b>Total recettes 2014</b>	<b>842 663,50</b>	<b>Total recettes 2014</b>	<b>231 830,22</b>
<b>Excédent 2014 : 19 267,30 €</b>		<b>Excédent 2014 : 207 858,46 €</b>	

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2014	135 938,60	Dépenses 2014	193 339,08
Recettes 2014	211 337,42	Recettes 2014	141 532,22
Excédent 2013 reporté	999,50	Excédent 2013 reporté	14 411,40
<b>Total recettes 2014</b>	<b>212 336,92</b>	<b>Total recettes 2014</b>	<b>155 943,62</b>
<b>Excédent 2014 : 76 398,32 €</b>		<b>Déficit 2014 : - 37 395,46 €</b>	

#### 4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDENT** d'affecter les résultats des sections de fonctionnement comme suit :

- **Budget principal** : report de l'excédent de fonctionnement de 19 267,30 € en section de fonctionnement du budget primitif 2015
- **Budget annexe de l'eau** : l'excédent de fonctionnement de 76 398,32 € est affecté comme suit :
  - virement au compte 1068 de la somme de 75 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2015 (37 395,46 € pour apurer le déficit 2014 + 37 604,54 € en réserves complémentaires).
  - report de la somme de 1 398,32 € en section de fonctionnement.

#### 5 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**5-1** **VOTENT** le budget primitif principal 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 234 290 € en section d'investissement
- 916 303 € en section de fonctionnement

**VOTENT** les subventions 2015 :

Libellé	subventions 2015
Coopérative scolaire école primaire	1 000,00
Coopérative scolaire école maternelle	500,00
Amicale de l'Ecole	640,00
A.F.M. TELETHON	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 440,00</b>

**DETAIL POUR CERTAINS ARTICLES :**

Fournitures scolaires : 36 € par élève

Sorties scolaires : élémentaire : 8 000 €  
maternelle : 3 500 €

Enseignement musical à l'école élémentaire : 11 000 €

Frais des sorties piscine : 5 500 € (y compris transport)

**5-2** **BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU :**

En préambule au vote du budget de l'eau, Monsieur le Président expose à l'assemblée que :

- d'une part le tarif actuel de l'eau (0,35 € le m3 vendu à la commune de Sermaises - 0,45 € le m3 vendu aux autres communes) ne permettra pas de reconstituer des réserves pour les investissements futurs (obligatoires ou imprévus)
- et que d'autre part, il a été difficile d'équilibrer le budget 2015.

Il soumet à l'assemblée 2 scénarios budgétaires pour les années 2015 à 2021 et propose qu'à l'avenir le S.I.Vo.M. :

- 1 – applique un tarif unique du prix de vente du m3 d'eau à toutes les communes,
- 2 – rembourse à la commune de SERMAISES les frais de fonctionnement pour compenser les dépenses liées à la distribution d'eau aux communes d'Intville-la-Guépard, Audeville et Thignonville pour le hameau d'Argeville et Rouvres-St-Jean (château d'eau et canalisations),

3 – d'augmenter le prix du mètre cube d'eau au 1<sup>er</sup> avril 2015 afin de reconstituer des réserves.

Après discussion, il est décidé de reporter cette question du fait :

- 1) Que le sujet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour
- 2) Qu'il est souhaitable d'associer le Maire de Sermaises à la discussion compte tenu des accords passés lors du raccordement des communes d'Intvillé et de Rouvres au château d'eau de Sermaises en 2005 et plus généralement dans le cadre de la mise en place du forage intercommunal et des canalisations desservant les tronçons alimentant Thignonville d'une part et Audeville d'autre part, l'ensemble ayant abouti à la tarification différant de 0,10€/m3."

Les membres de l'assemblée charge le président d'organiser une réunion de concertation à laquelle sera conviée le maire de SERMAISES.

**5-3** ☞ **VOTENT** le budget primitif annexe du service de l'eau 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 227 040 € en section d'investissement
- 248 828 € en section de fonctionnement

## 6 – ORGANISATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAPS) AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

### 6-1 – horaires des NAPS au 01.09.2015

Mme LETULLIER Dominique, vice-présidente en charge des NAPS, rend compte aux délégués de la réunion qui s'est déroulée le 20 février 2015 en présence des enseignants, des parents d'élèves et de la DDEN sur la modification des horaires des NAPS au 1<sup>er</sup> septembre 2015. A l'issue de cette réunion, il était décidé que les représentants des parents d'élèves recueillent par le biais d'un questionnaire l'avis des parents et en communiquent le résultat au S.I.Vo.M.

Face au refus des parents d'élèves de communiquer ces résultats, il est décidé d'envoyer directement un nouveau questionnaire aux parents d'élèves avec une information sur la position du S.I.Vo.M.

Le dépouillement du questionnaire aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> avril en présence de représentants de parents d'élèves et sera suivi d'une réunion du comité syndical au cours de laquelle sera prise la décision définitive sur les nouveaux horaires des NAPS.

### 6-2 – agrément du service périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire agréer le service périscolaire (garderie et NAPS) auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 6-3 – création de postes d'animateurs contractuels à temps non complet :

Sur proposition du Président, les membres du conseil syndical,  
Vu la décision d'agrément du service périscolaire,  
Vu les conditions réglementaires d'encadrement des enfants,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création de 6 postes d'animateurs contractuels à temps non complet à raison de 12 h par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**7 – PERSONNEL – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – RENOUVELLEMENT – MISE EN CONCURRENCE**

Le contrat d'assurance statutaire du CDG 45 auquel adhère le S.I.V.O.M. arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le conseil d'administration du CDG 45 a décidé de renouveler ce contrat pour la période 2016-2020. Pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat, la collectivité doit donner mandat au CDG 45.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance proposé.

Le conseil syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner mandat au Centre de Gestion du Loiret (CDG45) pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat.

**8 – AFFAIRES DIVERSES**

☞ Suite à une demande de la Communauté de Communes du Malesherbois, le conseil syndical refuse de participer à l'achat d'un test psychologique et d'un ordinateur portable pour le RASED.

☞ Monsieur le Président informe le conseil qu'à compter du vendredi 20 mars, un enfant en fauteuil roulant déjeunera à la cantine. Il précise que la cantine maternelle étant accessible, une table adaptée y sera installée.

☞ Dans le cadre de l'étude menée par la C.C.PB. pour la construction de locaux scolaires et périscolaires, le conseil syndical émet le souhait de maintenir l'organisation actuelle de la cantine en liaison chaude.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. BOHN".

G. BOHN